

De l'inscription à la prise en charge d'un stage de formation MODALITES PRATIQUES PHARMACIENS TITULAIRES

FIF-PL

Suite à votre inscription transmise par fax, courriel ou courrier, vous recevez par mail :

- La convention et le devis de formation
- Le programme détaillé de la formation
- Les conditions générales de vente de ACV Pharma

A réception,

- Rendez-vous sur votre espace personnel <https://fifpl.valinformatique.net/> pour effectuer votre demande de prise en charge

ATTENTION : le FIF PL n'accepte plus les demandes de prise en charge papier. Seules les demandes enregistrées en lignes sont acceptées.

Munissez-vous des documents de votre formation au format PDF (programme détaillé par journée de formation, Convention de formation remplie, signée et revêtue du cachet de l'officine, Attestation de Versement URSSAF ou RSI, RIB) pour les joindre à la demande de prise en charge dématérialisée.

Document attendu	Fichier déposé
01 - RIB (obligé) ✓	
02 - Photographie de l'attestation de versement de la contribution à la formation professionnelle (URSSAF) ou attestation d'exonération de cette contribution	
04 - Programme détaillé par journée de formation ✓	
05 - Devis ou convention de formation ✓	
06 - Attestation de présence et de règlement	
07 - Piece complémentaire N°1	
08 - Piece complémentaire N°2	
09 - Piece complémentaire N°3	
10 - Piece complémentaire N°4	
11 - Piece complémentaire N°5	

Après validation des documents transmis, vous obtenez le document de demande de prise en charge avec un numéro de référence qui vous permettra de suivre votre dossier.

Vous pouvez trouver une aide à l'enregistrement grâce au tutoriel en ligne :

http://www.fifpl.fr/index.php?page=document_commun&doc=Support_ExtranetV1.0

- Vous retournez à **ACV PHARMA- 23 Route de Durdon- 41400 FAVEROLLES/CHER** une copie de la convention signée, les conditions générales de vente signées et revêtues du cachet de la pharmacie ainsi qu'un chèque **du montant indiqué sur la convention**.

Dès que le dossier est complet et au plus tard 8 jours avant le stage, vous recevez par mail une convocation avec heure et lieu de formation et éventuellement un questionnaire de pré-stage.

Après le stage,

- Vous recevez dans la semaine suivante **une attestation de présence et de règlement** qui devra être jointe à l'accord de prise en charge indiquant le numéro de dossier, sous format pdf, pour votre demande de remboursement **en ligne**.
- Une facture acquittée pour votre comptabilité